



**concours**  
**Scénarios**  
**contre**  
**les**  
**discriminations**

Crips  
tour Maine-Montparnasse  
BP 53  
75755 Paris cedex 15

tél. 01 56 80 33 62  
fax 01 56 80 33 00  
concours@contrelesdiscriminations.fr  
www.contrelesdiscriminations.fr



Ile-de-France



GRUPPEMENT D'ETUDES ET  
DE PREVENTION DU SUICIDE

# Règlement du concours **Scénarios contre les discriminations**

**Contacts Crips Ile-de-France**

Antonio Ugidos  
Isabelle Baldisser  
Maud Guyomarc'h

## **sommaire**

<b>objet et finalité du concours</b>	<b>3</b>
<b>participation au concours</b>	<b>3</b>
<b>dépôt des dossiers de participation</b>	<b>4</b>
<b>idées de scénarios</b>	<b>4</b>
<b>jury et lauréats</b>	<b>5</b>
<b>les prix</b>	<b>5</b>
<b>engagement des candidats et des lauréats</b>	<b>6</b>
<b>autres modalités</b>	<b>6</b>
<b>décharge</b>	<b>7</b>

Le règlement dans son intégralité est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande au Crips à l'adresse suivante : Concours « Scénarios contre les discriminations » Crips - Tour Maine-Montparnasse - BP 53 - 75755 Paris Cedex 15 ou par email [concours@contrelesdiscriminations.fr](mailto:concours@contrelesdiscriminations.fr). Il est également consultable en ligne et téléchargeable sur le site internet de Scénarios contre les discriminations [www.contrelesdiscriminations.fr](http://www.contrelesdiscriminations.fr).

## **1. objet et finalité du concours**

Le Crips Ile-de-France (Centre régional d'information et de prévention du sida) et le Geps (Groupement d'études et de prévention du suicide) se sont rapprochés pour lancer une campagne de sensibilisation du public sur les enjeux de la discrimination sous toutes ses formes et permettre la mise en place d'un véritable discours citoyen autour de la lutte contre les discriminations.

Le Crips et le Geps lancent ainsi, du 5 octobre 2006 au 28 février 2007 un concours d'idées de courts métrages :

### **«Scénarios contre les discriminations »**

Les participants sont appelés à présenter des idées originales de scénarios pour réaliser des films de 4 mn maximum chacun. Ces films sont destinés à être diffusés sur les chaînes de télévision et dans les salles de cinéma. Les idées de scénarios peuvent être présentées à titre individuel ou en équipe.

Sur les vingt idées de scénarios sélectionnées par le jury, dix sont destinées à être produites et réalisées comme courts métrages par des professionnels en vue de leur diffusion télévisuelle, audiovisuelle, cinématographique, Internet, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, dans le cadre d'actions de prévention.

## **2. participation au concours**

Toute personne quel que soit son âge peut participer au concours et soumettre un projet de scénario contre les discriminations. Pour favoriser l'implication la plus large possible et pour tenir compte des préoccupations multiples, les participants seront réunis sous deux catégories distinctes primées de façon identique :

**les candidats âgés de moins de 18 ans,**

**les candidats âgés de plus de 18 ans.**

Dans l'hypothèse où l'idée de scénario serait écrite collectivement, le participant le plus âgé déterminera le groupe auquel l'idée de scénario sera rattachée.

Pour être recevable et admissible l'idée de scénario devra respecter les conditions suivantes :

- l'idée de scénario devra être écrite pour un court métrage d'une durée de deux à quatre minutes autour du thème du concours : la lutte contre les discriminations. Un même dossier ne contiendra qu'une seule idée de scénario,
- le dépôt de l'idée de scénario devra intervenir entre le 5 octobre 2006 et le 28 février 2007,
- le dossier dactylographié en police classique de taille 12 devra comprendre les éléments suivants :
  - le titre de l'œuvre,
  - les nom(s), prénoms, date(s) de naissance et adresse(s) du ou des candidats ainsi que la présentation du ou desdits candidats,
  - la note d'intention d'une page maximum,
  - le scénario d'un maximum de quatre pages soit 8 000 (huit mille) caractères, espaces compris, précisant le déroulement de l'action et le comportement des personnages.

Pour chaque candidat âgé de moins de 18 (dix-huit) ans à la date de dépôt des candidatures, une attestation du représentant légal (père, mère...) précisera qu'il autorise le candidat à participer au présent concours et qu'il a pris pleine et entière connaissance du présent règlement (voir décharge ci-jointe).

### **3. dépôt des dossiers de participation**

Les dossiers des candidats devront être envoyés ou déposés en sept exemplaires au siège du Crips à l'adresse suivante :

**Crips**

**Concours « Scénarios contre les discriminations »**

**Tour Maine-Montparnasse**

**BP 53**

**75755 Paris Cedex 15**

Les dossiers devront être déposés et/ou envoyés au Crips par lettre (le cachet de la poste faisant foi) ou par email à l'adresse [concours@contrelesdiscriminations.fr](mailto:concours@contrelesdiscriminations.fr) (l'accusé de réception émis par le Crips faisant foi) entre le 5 octobre 2006 et le 28 février 2007.

Tout dossier incomplet ou envoyé après le 28 février 2007 minuit ou non conforme aux conditions stipulées par le présent règlement sera rejeté sans qu'il y ait lieu à notification.

### **4. idées de scénarios**

Dans le métro, mon/ma meilleur(e) ami(e) imite l'attitude du jeune garçon d'allure féminine qui vient de sortir de la rame. Je me sens mal à l'aise et puis...

Imaginez une situation où un groupe minoritaire devient majoritaire...

Une personne handicapée part en vacances...

Un contrôle d'identité dans la rue, la police n'a emmené que deux personnes au poste...

A une réunion de sélection d'embauche, se présente une personne obèse...

Il/elle a soixante-douze ans et il/elle présente à ses proches l'amour de sa vie...

Dans l'immeuble, un homme/une femme très isolé(e), très secret(e)... Imaginez une conversation de voisinage.

Tout le monde dit que je suis un drogué...

Une fille de mon club de sport est anorexique...

Ils sont amoureux, ils sont différents, le regard des autres...

Je ne me sens pas comme les autres...

Mon meilleur/ma meilleure ami(e) vient de se suicider, je me demande ce que j'aurais pu faire...

Comment réagirait mon copain/ma copine du sport s'il/elle savait que je fantasme sur lui/elle ?

Je n'ose pas présenter mon copain/ma copine à ma famille car il/elle n'a pas la même religion que moi, la même couleur de peau...

Personne ne veut jamais s'asseoir à côté de moi...

Mon père/ma mère est enfermé(e), je dis toujours qu'il/elle est mort(e)...

Je ne dis jamais que j'habite ce quartier...

On m'appelle « mongolita »...

J'ai honte quand mon père/ma mère vient me chercher à la sortie de...

Je me trouve tellement moche...

J'ai été abusé(e), on m'a dit que c'était de ma faute...

Elle n'a pas eu le poste parce que c'est une femme...

J'ai toujours été un bouc émissaire...

On m'empêche d'élever mon enfant.

Si vous avez une idée qui ne correspond à aucune des situations proposées, allez-y...

## 5. jury et lauréats

Des comités de lecture effectueront une présélection au regard de l'originalité et de l'apport des scénarios au thème du concours. Chaque comité de lecture sera composé de six personnes à savoir :

- un représentant du Crips,
- un représentant du Geps,
- un professionnel de la réalisation cinématographique ou audiovisuelle,
- un professionnel de la communication,
- un représentant d'une association de lutte contre les discriminations,
- une personne de la société civile âgée de moins de 18 ans ou de plus de 18 ans selon le groupe pour lequel le comité de lecture aura été formé.

Les scénarios seront soumis à l'appréciation d'un jury composé de partenaires, de personnalités, de professionnels de la prévention, de la culture, de l'audiovisuel et de la communication ainsi que de personnes de la société civile.

Parmi les scénarios présélectionnés, le jury sélectionnera, à la majorité de ses membres et selon les critères d'originalité, de qualité et de pertinence au regard du thème de la campagne, dix lauréats parmi les candidats de moins de 18 (dix-huit) ans et dix lauréats parmi les candidats de plus de 18 (dix-huit) ans.

Parmi les vingt idées de scénarios sélectionnées par le jury final, dix donneront lieu à la production de dix courts métrages.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

La liste des lauréats sera publiée sur le site internet de Scénarios contre les discriminations [www.contrelesdiscriminations.fr](http://www.contrelesdiscriminations.fr).

Les candidats sont informés qu'il n'y aura pas de notification individuelle de rejet ni de justification apportée à la sélection effectuée par le jury.

Le Crips informera le lauréat sur le calendrier indicatif de réalisation du court métrage.

## 6. les prix

Parmi les vingt premières idées de scénarios sélectionnées, dix donneront lieu à la production de courts métrages.

du 1<sup>er</sup> au 20<sup>e</sup> prix : **une caméra vidéo**

du 21<sup>e</sup> au 50<sup>e</sup> : **un lecteur DVD**

du 51<sup>e</sup> au 100<sup>e</sup> : **deux DVD**

du 101<sup>e</sup> au 300<sup>e</sup> : **un CD-Rom**

## **7. engagement des candidats et des lauréats**

**7.1** Chaque candidat individuel ou collectif certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur de l'idée de scénario qu'il présente et garantit le Crips et le Geps contre tout recours de tiers ayant son objet ou sa cause, principale ou accessoire, dans le contenu de son dossier de candidature, dans l'authenticité et/ou l'originalité des scénarios qui y sont présentés.

**7.2** Le lauréat autorise expressément le Crips et le Geps à utiliser ses nom(s), prénoms et adresse à toutes fins de promotion de l'opération et notamment pour la publication de la liste des lauréats dans la presse audiovisuelle, papier ou électronique, ce quel que soit le support utilisé notamment les sites internet de Scénarios contre les discriminations [www.contrelesdiscriminations.fr](http://www.contrelesdiscriminations.fr), du Crips [www.lecrips-idf.net](http://www.lecrips-idf.net) et du Cybercrips [www.cybercrips.net](http://www.cybercrips.net)

**7.3** Les lauréats seront invités à participer à certaines actions de communication sur demande du Crips ou du Geps. Ils acceptent et autorisent le Crips et le Geps, en toute exclusivité, à produire, adapter et réaliser le court métrage tiré de leur idée de scénario avec le soutien de professionnels de l'audiovisuel, sélectionnés par le Crips et le Geps, et consentent à titre gratuit aux cessions de droits afférentes éventuellement requises. Les noms des lauréats seront mentionnés dans les génériques des courts métrages sous la forme « D'après une idée originale de (Nom du lauréat) » ou sous toute autre forme équivalente.

Les dix courts métrages tirés des idées de scénario des lauréats seront diffusés ensemble ou séparément.

## **8. autres modalités**

Le Crips et le Geps, en tant qu'organisateur du concours, se réservent le droit de cesser, d'interrompre ou de proroger le concours et ses suites en tout temps si les circonstances l'exigent et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

Le simple fait de participer à ce concours implique la connaissance du présent règlement et son acceptation.

Un exemplaire du présent règlement a été déposé et est librement consultable auprès de l'étude de Maître Alliel, Huissier de justice à Paris.

## décharge

Je, soussigné(e),  
demeurant

représentant légal de

l'autorise par la présente et en cette qualité à participer en tant que candidat au concours « Scénarios contre les discriminations » organisé par le Centre régional d'information et de prévention du sida (Crips) et le Groupement d'études et de prévention du suicide (Geps) du 5 octobre 2006 au 28 février 2007,

déclare avoir parfaitement pris connaissance et accepté le règlement de concours établi à cette occasion,

Fait à

Le

Signature